

AR Prefecture

006-210600540-20211019-1132021-DE

Reçu le 21/10/2021

Publié le 21/10/2021

**ALPES MARITIMES
COMMUNE DE DRAP**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 113/2021

OBJET : Finances : Décision Modificative N°1

L'an deux mille vingt-et-un, le dix-neuf du mois d'octobre à 15 heures.

Le Conseil Municipal de la Commune de DRAP, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Robert NARDELLI, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 octobre 2021

PRESENTS : Robert NARDELLI / BIANCHI Romain / Alexandra RUSSO / Philippe MINEUR / Sophie ESPOSITO/Jean-Christophe CENAZANDOTTI / Catherine DINI / Serge DIGANI / Christine DECORDIER / Michaël TRUCCHI / Nathalie DIGANI/Jean-Pierre MONTCOUQUIOL/Martine DUNOYER DE SEGONZAC/Bouabdallah LAFTAS/ Xavier JARJANETTE/ Sandrine GUGLIELMINO/ Stephen VIALE/ Philippe JANIN/Véronique MINISCLOUX/ Maëva THOMMERET

ABSENTS REPRESENTES : Thierry VISSIAN par Martine DUNOYER DE SEGONZAC, Vanessa BEAUJAUD par Romain BIANCHI, Jean QUENCEZ par Serge DIGANI, Sabrina DIVRY par Alexandra RUSSO, Kathy NICOLAS par Philippe MINEUR, Françoise DAMILANO par Christine DUCORDIER/Stephen VIALE par Sandrine GUGLIELMINO

ABSENTE : Gracienne DODAIN

Secrétaire de séance : Romain BIANCHI

Vu le Code Général des Collectivités,

Vu l'instruction budgétaire M14,

Considérant que selon l'instruction M14, le compte 1069 « reprise 1997 sur excédents capitalisés neutralisation des charges sur les produits » est un compte non budgétaire qui a pu être exceptionnellement mouvementé lors de la création de la M14 pour neutraliser l'incidence budgétaire résultant de la mise en place du rattachement des charges et des produits de l'exercice,

Considérant que le compte 1069 de la Commune de Drap présente un solde débiteur de 105 354,31 €,

Considérant que la subdivision 1069 n'existe pas en M57,

Où cet exposé, le conseil municipal à l'unanimité décide d'autoriser le Maire :

- A apurer le compte 1069 « reprise 1997 » sur excédents capitalisés neutralisation des charges sur les produits ».

Ce dernier présentant un solde débiteur de 105 354,31 € au 31 décembre 2020, en utilisant une opération d'ordre semi budgétaire. Cette méthode vise à inscrire et à réaliser une dépense au compte 1068 de 105 354,31 €

.....

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Présents : 19 Votants : 26 Absent : 1 Absents représentés : 7 Pour : 26 Contre : 0 Abstentions : 0

Fait et délibéré à Drap, le 19 octobre 2021

Le Maire, Robert NARDELLI

Date de publication : 19/10/2021

Date d'envoi à la Préfecture : 20/10/2021

